



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

- 425 Prestations et allocations enfants (ASE)

425 Prestations et allocations enfants (ASE) - Propositions financières budget primitif 2016

Rapport n° CD/2016/40

Service Chef de file :

H2-Protection de l'enfance

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Conseil Départemental finance toutes les prestations et allocations correspondant aux besoins des enfants confiés au Service de Protection de l'Enfance.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'actions				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
4251	F	Prestations diverses et allocations enfants (ASE)	2 067 030,00	1 983 095,00

4251 – Prestations et allocations enfants (ASE)

Au 30 septembre 2015, se sont au total 2 266 mineurs et 170 majeurs qui sont confiés au Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, soit 2 482 jeunes contre 2 448 au 30 septembre 2014.

Les prestations et allocations versées au bénéfice des enfants et jeunes majeurs accueillis par les 427 assistants familiaux du Département, correspondent aux dépenses afférentes à l'habillement, à la scolarité, aux frais médicaux et pharmaceutiques non remboursés par la sécurité sociale, à l'argent de poche, aux vacances et frais de transport inhérents à leur prise en charge. Elles évoluent au même titre que le nombre d'enfants qui leur sont confiés et qui est stable d'année en année (810 enfants). Ces dépenses sont incluses dans le prix de journée pour les enfants accueillis en établissement et figurent au mode d'action « frais d'hébergement pour mineurs ».

Il est proposé, eu égard à la faiblesse de l'inflation, et dans le cadre du plan de maîtrise budgétaire de poursuivre le gel de l'évolution du montant des allocations aux enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance à l'instar de l'année 2015. Le montant global des moyens alloués est cependant en légère baisse afin de s'ajuster à la dépense réelle des frais de transport. En outre les frais de colonie de vacances sont également en légère baisse afin de privilégier les départs en vacances avec les familles d'accueil.

Les dépenses de rémunération des vacances des psychologues qui réalisent les évaluations des candidats à l'agrément adoption ainsi que les dépenses de transport engagées dans le cadre du suivi des enfants accueillis en dehors du département sont contenues.

Enfin, le Conseil Départemental reconduit la possibilité de financer des frais de scolarisation en internat qui permettent d'éviter la rupture des liens entre les parents et leurs adolescents et de préserver la scolarité de l'enfant, notamment avec les 25 places d'internat du Séminaire de WALBOURG. L'internat scolaire représente une mesure d'alternative au placement pertinente dans notre dispositif de prévention. A défaut d'une telle prise en

charge, les enfants concernés pourraient relever d'un placement en structure de protection de l'enfance, bien plus onéreux.

En 2016, une étude sera conduite en lien avec les services de l'éducation nationale, pour évaluer la possibilité de mobiliser des places d'internat scolaire supplémentaires ainsi que le prévoit le Schéma Départemental Enfance Famille.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 425 - Prestations et allocations enfants (ASE).

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY